REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 10 AVRIL 2021

Présents : CROS Jean-Claude, BOUDES Jean-Pierre, GENTILHOMME Céline, HOCHART Danièle, LAINé Sébastien, LANOT Monique, LEGRAND Magda, MALAVAL Céline, MARTINEZ Charles-François, PEREIRA Victor, PERRET Roger, PRUNIER Daniel, SCHUEHMACHER Jérôme
Excusée ayant donné pouvoir : SARROUY Edwige (pouvoir à M. MARTINEZ)
Absente : DESCAILLAUX Arlette

1. Les élus prennent acte de l'installation de Mme Monique LANOT au sein du conseil municipal suite à la démission de Mme LEPORCQ.
2. A l'unanimité, approbation du devis d'un montant de 3800.60 € de l'entreprise AGS Cloud pour l'équipement informatique de l'école dans le cadre du projet écoles numériques.
3. A 12 voix pour et 2 abstentions (MARTINEZ), les élus déclarent que le compte de gestion 2020 de la commune n'appelle ni observation ni réserve.

Le compte administratif 2020 étant proposé à l'approbation de l'assemblée, M. le maire quitte la salle. M. PEREIRA est élu président à 11 voix pour et 2 contre (MARTINEZ).
4. A 11 voix pour et 2 contre (MARTINEZ), le compte administratif 2020 de la commune est approuvé.
Après le vote, M. le maire reprend la présidence.

5. A 12 voix pour et 2 contre (MARTINEZ), après débat sur la formation des membres du conseil municipal, les dispositions prévues dans la délibération du 16 juillet 2020 organisant cette formation sont confirmées.
6. A 12 voix pour et 2 contre (MARTINEZ), le résultat du budget communal 2020 est affecté comme suit :

Affectation	501 560.49 €
Affectation en réserves	38 635.00 €
Affectation à l'excédent reporté	462 925.49 €.

7. A 8 voix contre, 2 voix pour (CROS, PEREIRA) et 4 abstentions (MALAVAL, GENTILHOMME, LAINé, HOCHART), la proposition de taux des impôts locaux pour 2021 est rejetée.
8. Le conseil municipal prend acte de l'état annuel des indemnités perçues par les élus en 2020.
9. A 11 voix pour, 2 voix contre (MARTINEZ) et 1 abstention (SCHUEHMACHER), le budget communal 2021 est approuvé.

10. A l'unanimité, la composition des commissions municipales est revue comme suit :
* Vie scolaire, enfance, jeunesse : Composée de 5 membres (HOCHART, GENTILHOMME, LEGRAND, MALAVAL, SARROUY)
* Vie associative municipale et citoyenne : Composée de 9 membres (HOCHART, BOUDES, DESCAILLAUX, GENTILHOMME, LEGRAND, MALAVAL, MARTINEZ, PRUNIER, SARROUY)
* Aménagement du territoire, environnement : Composée de 7 membres (LAINé, LANOT, MALAVAL, MARTINEZ, PERRET, PRUNIER, SCHUEHMACHER,)
* Voirie, travaux : Composée de 6 membres (PERRET, LAINé, LANOT, MARTINEZ, PRUNIER, SCHUEHMACHER,)
* Finances : Composée de 6 membres (PEREIRA, LAINé, HOCHART, PERRET, SARROUY, GENTILHOMME)
11. A l'unanimité, la composition des commissions extra municipales est revue, les membres élus les composant sont les suivants :
* Aménagement du territoire environnement (6 membres élus) : LAINé, PERRET, SCHUEHMACHER, MARTINEZ, BOUDES, LANOT
* Comité culturel (6 membres élus) : HOCHART, GENTILHOMME, DESCAILLAUX, SARROUY, LEGRAND, MALAVAL.
12. Représentants de la commune auprès d'organismes extérieurs : à l'unanimité, Mme MALAVAL est nommée suppléante de Mme HOCHART représentante de la commune au sein du conseil d'école.
13. Pas de questions orales.

Vu pour être affiché le 15 avril 2021 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités locales.
Fait à La Boissière, le 15 avril 2021,

LE MAIRE,
Jean-Claude CROS

MAIRIE DE LA BOISSIERE (Hérault)